

# Le Moniteur Acadien

ORGANE DES POPULATIONS FRANÇAISES DES PROVINCES MARITIMES.

NOTRE RELIGION. NOTRE LANGUE ET NOS COUTUMES.

JOURNAL HEBDOMADAIRE]

Shédiac, N. B., Jeudi, 6 Février 1902.

VOL. XXXV.—No. 22

## RESSER D'AFFAIRES

**Dr J. A. LEGER,**  
SHÉDIAC, N. B.

**Dr L. J. BELLIVAU,**  
SHÉDIAC, N. B.

**Dr A. RUSSELL,**  
SHÉDIAC, N. B.

**ARSENAULT & MACKENZIE,**  
AVOCATS, ETC.,  
(Récomendé de chez CHARLES RUSSELL  
& CIE, Londres.)  
Bureaux :  
Summerside et Charlottetown  
AUBIN E. ARSENAULT H. R. MACKENZIE  
Summerside Charlottetown  
ARGENT À PRÊTER.  
20 sept.—3m

**McInerney & Robidoux,**  
AVOCATS, SOLICITEURS, NOTAI-  
RES PUBLICS, ETC.  
RICHIBOUCTOU, N. B.

Argent à prêter sur hypothèque.  
**G. V. MCINERNEY, FERD. J. ROBIDOUX**

**Dr Fred. A. Richard,**  
Gradué du Collège de Médecine de l'Université  
McGill, Montréal)  
CHATHAM, N. B.

Bureau : Bâtisse B. Moran, coin des rues Duke  
& Cunard.  
Consultation à toute heure.  
1er août 1900—ac

**Dr THOS. J. BOURQUE**  
Ancien Bureau du Dr. Landry)  
RICHIBOUCTOU N. B.  
Consultation à toute heure du jour et de la  
nuit.—21 mai 89.

**Dr L. Eric Robidoux**  
MÉDECIN ET CHIRURGIEN  
Bureau : Bâtisse de M. Adam Tait, en face du  
magasin Poirier, Doiron & Cie.  
Résidence : rue St-Joseph.  
SHÉDIAC, N. B.  
Consultation à toute heure du jour et de la  
nuit.

**Dr F. W. TOZER,**  
Gradué du Collège de Médecine de l'Université  
McGill, Montréal,  
MÉDECIN ET CHIRURGIEN,  
KINGSTON, COMTE DE KENT  
Consultation à toute heure.  
10 sept 2900

**Gale! Gale!**  
Cela qui avait souffert de cette maladie  
est guéri.  
**W. NGUENT & Lawton**  
CONTRE LA  
DANS LE CAS DE  
PREPARÉ ET VENDU SOUS LE  
**A. G. LAWTON**  
Distributeur et Propriétaire.  
**SHÉDIAC, N. B.,**  
On trouve toute espèce de Remèdes contre  
toutes les douleurs et toutes les maladies, et on  
peut s'en procurer gratuitement.

## Maladie du foie

La vie de ceux qui souffrent de cette  
maladie est remplie de misère

Ses symptômes se manifestent par une  
langue chargée, mauvaise haleine,  
mauvais goût dans la bouche et des  
douleurs s'étendant aux épaules.

(Du "Brockville Recorder") :  
Les victimes de la maladie du foie  
trouvent que la vie est une misère pres-  
que constante, augmentant sans relâche  
à moins que des moyens prompts et le  
remède convenable ne soient employés  
pour remettre les organes à leur état na-  
turel. Mme Joseph Leclaire, de Brock-  
ville, souffrait de cette façon, mais a été  
heureusement soulagée de ce mal par le  
seul remède connu pour remettre par-  
faitement cet important organe à ses  
fonctions normales, une fois que la ma-  
ladie l'a envahi. A un reporter, Mme  
Leclaire a fait son récit, pour publica-  
tion. Elle a dit : "Pendant longtemps,  
j'ai terriblement souffert de complica-  
tions de maladies de foie et dyspepsie.  
Je m'éveillais le matin avec des douleurs  
sous les épaules et l'estomac. Ma langue  
était fortement chargée, et j'avais un  
goût horrible dans la bouche, surtout le  
matin, en me levant. J'étais constipée  
et parfois j'avais de si violents maux de  
tête que je pouvais à peine rester sur  
mon oreille. Il y avait mon estomac une  
sensación de brûlure telle, que parfois, il  
me semblait qu'il était plein de charbon  
enflammé. La douleur était surtout ter-  
rible après avoir mangé, et pendant des  
mois je menai une vie de misère. Une  
amie me conseilla de prendre les Pilules  
Roses du Dr Williams, et je le fis. Après  
avoir épuisé la première boîte, il y avait  
une amélioration marquée, et quelques  
semaines plus tard, je constatai que j'é-  
tais parfaitement guérie. Ma langue  
était saine, le mauvais goût était disparu  
et je suis bien comme je ne l'ai jamais  
été. Avant de prendre les pilules, je  
souffrais parfois de bronchite, mais de-  
puis je n'en ai plus été affectée. Je puis  
recommander les Pilules Roses du Dr  
Williams à quiconque souffre comme  
j'ai souffert."

Les Pilules Roses du Dr Williams  
restaurent la santé et la force en faisant  
un sang nouveau, riche et rouge, renfor-  
çant par là chaque organe du corps.  
Elles n'agissent pas simplement sur les  
symptômes, comme le font les remèdes  
ordinaires, mais vont directement à la  
racine du mal. De cette manière elles  
guérissent les maladies telles que affec-  
tions des rognons et du foie, rhumatisme,  
paralysie, danse de Saint-Guy, ma-  
ladie de cœur, maux de tête, anémie et  
les irrégularités qui font de la vie de tant  
de femmes une misère continuelle. Ne  
vous laissez pas convaincre de prendre  
n'importe quel substitut; voyez à ce que  
le nom au long "Dr Williams' Pink Pills  
for Pale People," soit sur l'enveloppe qui  
entoure chaque boîte. Si vous doutez,  
les pilules vous seront expédiées franco  
par la poste pour 50 cents la boîte, ou  
six boîtes pour \$2.50, en vous adressant  
à la Dr William Medicine Co., Brock-  
ville, Ont.

—M. Molyneux St-John, ancien  
rédacteur du Herald, de Montréal,  
est nommé huissier de la Verge  
Noire pour remplacer feu M. Kim-  
ber.

## Assemblée du Conseil Municipal de Kent

Vendredi, le 17 janvier 1902.

—Séance de l'avant-midi.

Les procès-verbaux des séances d'hier sont lus et  
adoptés.

Sur motion des conseillers Morton et Barriault, le  
préfet nomme le comité de juillet.

Comité de juillet : les cons. B. Johnson, McKee  
et Peters.

Le cons. Johnson soumet le rapport du comité de  
la banque, lequel est accepté.

Le conseiller Morton donne avis que demain, à dix  
heures, il proposera un nouveau règlement pour  
changer la division de la paroisse de Weldford pour  
des fins de chemin.

Il est proposé par le cons. McKee, secondé par le  
cons. Daigle et résolu que le Dr Thos. J. Bourque,  
président du bureau d'hygiène du comté, soumette  
son rapport annuel. Le docteur Bourque est heureux  
de pouvoir dire que la santé publique a été bonne durant  
l'année dernière dans le comté de Kent. Jusqu'à  
ce jour, nous avons échappé au fléau de la picote, qui  
a sévi à diverses reprises dans le voisinage de notre  
comté. Il recommande fortement au conseil de voter  
et de mettre à la disposition du bureau d'hygiène la  
somme de \$500, pour faire face à l'urgence d'une  
épidémie de picote au cas où elle sévirait dans Kent.

Sur motion des conseillers B. Johnson et Barriault,  
le rapport du docteur est accepté.

Il est ordonné que la somme de \$525 soit assésée  
pour les pauvres de la paroisse de St-Louis pour  
l'année 1902.

Sur motion du cons. B. Johnson, secondé par le  
cons. Barriault, il est résolu que le secrétaire ordonne  
le paiement au "Moniteur Acadien" et au "Review"  
des montants convenus pour l'impression des procès-  
verbaux du conseil, aussitôt que l'ouvrage aura été  
fait.

Il est ordonné que \$660 soient assésés pour les  
pauvres de la paroisse de Wellington pour l'année  
1902.

Il est ordonné que \$230 soient assésés pour les  
pauvres de la paroisse de Ste-Marie pour l'année  
1902.

Le conseil s'ajourne jusqu'à 2 heures de l'après-  
midi.

Séance de l'après-midi.

Il est proposé par le cons. McKee, secondé par le  
cons. G. Richard, et résolu qu'il ne sera point per-  
mis de laisser circuler librement les porcs sur le che-  
min de poste, dans la paroisse de Wellington, à partir  
de la frontière de la paroisse de Richibouctou jusqu'au  
bois situé au sud de l'église catholique de Ste-Anne,  
et qu'une amende d'un dollar soit imposée sur chaque  
animal de cette espèce errant librement sur le dit che-  
min, et que la dite amende soit perçue par tout juge  
de paix dans la dite paroisse de Wellington et payée  
au commissaire de la dite paroisse.

Sur motion des cons. Lockhart et P. Johnson, la  
discussion sur la requête de l'hôpital de Moncton est  
remise à demain à 10 heures.

Il est ordonné que la somme de \$550 soit assésée  
pour les pauvres de la paroisse de Weldford pour  
l'année 1902.

Il est proposé par le cons. Morton, secondé par le  
cons. Roach, et résolu que \$26.04 soient payés à  
Cavan Murray, \$16.80 à John Dunn, et 80 cents à  
Wm. Marshall, commissaires de chemins de la pa-  
roisse de Weldford, et que ces montants soient im-  
putés au compte de la dite paroisse.

Il est proposé par le cons. F. M. Richard, secondé  
par le cons. B. Johnson, et résolu que \$10.17 soient  
payés à Adolphe Richard et \$2.65 à Hypolite Daigle,  
commissaires de chemins de la paroisse de Saint-  
Louis, et que ces montants soient imputés au compte  
de la dite paroisse.

Il est ordonné que \$450 soient assésés pour les  
pauvres de la paroisse d'Acadieville pour l'année  
1902.

Il est ordonné que \$125 soient assésés pour les  
pauvres de la paroisse de St-Paul pour l'année 1902.

Il est ordonné que \$50 soient assésés pour les  
pauvres de la paroisse de Carleton pour l'année 1902.

Il est proposé par le cons. Lockhart, secondé par  
le cons. Poirier, et résolu que \$4.58 soient payés à  
Philippe Goguen et \$11.04 à Louis D. Cormier, com-

missaires de chemins de Dundas, et que ces montants  
soient imputés au compte de la dite paroisse.

Sur motion des cons. Pineau et Barriault, il est ré-  
solu qu'instruction soit donnée à Célestin Daigle,  
ancien percepteur de taxes, de payer \$3.00 à Maxime  
LeBlanc, ancien commissaire de chemins, et \$1.00 à  
André M. Pineau, commissaire de chemins de la  
paroisse d'Acadieville, et que ces montants soient pris  
sur l'argent en main.

Sur motion des cons. Girouard et Cormier, il est  
résolu que \$4.25 soient payés à Marcel J. O. Le-  
Blanc, \$5.80 à Alban Dionne, et \$1.55 à John W.  
Coates, commissaires de chemins de la paroisse de  
Ste-Marie, et que ces montants soient imputés au  
compte de la dite paroisse.

Sur motion des cons. Pineau et Barriault, il est ré-  
solu qu'instruction soit donnée à Célestin Daigle,  
ancien percepteur de taxes, de payer, à même lesdépens  
qu'il a en mains, la somme de \$61.74 aux commis-  
saires des pauvres de la paroisse d'Acadieville.

Le cons. McKee, secondé par le cons. F. M. Ri-  
chard, propose que la somme de \$1,100.00 soit assésée  
sur le comté pour les débentures. Adopté.

Sur motion du cons. Daigle, il est ordonné qu'un  
dollar soit remis à Romain Dugas, en remboursement  
de surtaxe payée par lui, et que ce montant soit im-  
puté au compte de la paroisse de Carleton.

Sur motion du cons. Daigle, il est ordonné que  
\$2.41 soient payés à James Smith, montant de sa  
commission sur taxes perçues par le shérif.

Il est ordonné que \$25.00 soient assésés pour les  
pauvres de la paroisse de Harcourt pour l'année 1902.

Le cons. Pineau annonce que cette année il n'y aura  
point de cotisation pour les pauvres dans la paroisse  
d'Acadieville.

Il est ordonné que \$650.00 soient assésés pour les  
pauvres de la paroisse de Richibouctou pour l'année  
1902.

Proposé par le cons. Peters, secondé par le cons.  
Hébert, et résolu que \$25.16 soient payés à Placide  
D. Richard et \$2.98 à John H. Robichaud, commis-  
saires de chemins de la paroisse de Richibouctou, et  
que ces montants soient imputés au compte de la dite  
paroisse.

Le cons. McKee donne lecture d'un compte du Dr  
I. Doherty contre la municipalité de Kent, lequel  
compte a été renvoyé au conseil par le comité des  
finances. Le docteur réclame les deux tiers de \$102.-  
00, le montant des dommages infligés par les chiens  
à son troupeau de brebis.

Le cons. Peters dit que, après avoir consacré un  
peu de son temps à étudier la question, il en est venu  
à la conclusion que le compte du docteur ne doit pas  
être payé par cette municipalité.

M. William D. Carter est entendu en faveur du  
Dr Doherty.

Le greffier de la paix, appelé à donner son avis, dit  
que la municipalité n'est pas responsable dans le cas  
qui est maintenant devant le conseil.

Il est résolu que le compte du Dr Doherty soit dé-  
posé sur la table pour être étudié plus tard.

Le shérif Léger, ayant demandé la permission de  
dire quelques paroles, fait observer aux conseillers  
que les reviseurs négligent quelquefois de se confor-  
mer aux exigences de la loi et qu'en conséquence les  
listes électorales, qui sont aujourd'hui d'une haute  
importance, puisqu'elles servent aux élections fédé-  
rales aussi bien qu'aux élections provinciales, ne sont  
pas toujours faites tout-à-fait correctement. C'est le  
devoir des reviseurs de spécifier la résidence des non-  
résidents.

Il est proposé par le cons. B. J. Johnson, secondé  
par le cons. Peters, et résolu que le secrétaire envoie  
un mémoire au gouvernement provincial, lui deman-  
dant de payer les frais de la révision des listes, et que  
copies de ce mémoire soient envoyées à nos députés  
provinciaux.

Sur motion des cons. Lockart et R. Poirier, il est  
résolu que 70 cents soient remboursés à Mlle Mar-  
guerite Goguen et 70 cents à Mlle Domithilde B. Go-  
guen, en remise de taxes, et que ces montants soient  
imputés au compte de la paroisse de Dundas.

Sur motion des cons. Peters et Hébert, il est résolu  
que le trésorier paie au commissaire des chemins du  
district no. 3, paroisse de Richibouctou, la somme de  
\$19.77, déposée chez le trésorier par le commissaire  
du dit district.

(suite à la 4e page)